



Dossier (7 pages) à retourner en mairie
pour le 14 février 2023, au plus tard

MAIRIE
1 rue Mathurin Poirier
35600 SAINTE MARIE
☎ 02.99.72.00.69
📠 02 99 72 03 53
accueil@sainte-marie35.fr
<https://sainte-marie35.fr/>

Dossier :
Demande de subvention
Année 2023

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification de l'association

Nom :

Objet :

Numéro SIRET : Date publication Journal Officiel :

N° RNA (Répertoire National des Associations), ou à défaut, numéro de récépissé reçu de la Préfecture (*Est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture*) :

Adresse de son siège social :
.....

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :
.....

Mail au nom de l'association :

Site web :

Votre association est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ? si oui lequel.....
.....

Composition du Bureau et du Conseil d'Administration

Date de la dernière Assemblée Générale :

Bureau :

Qualité	Prénom - Nom	Adresse	Email	Téléphone
Président(e)				
Vice président(e)				
Trésorier(e)				
Secrétaire				

Membres du Conseil d'Administration : (noms et prénoms)

.....

.....

.....

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

PERSONNES	2021/2022		2022/2023	
	Nombre	Volume horaire	Nombre	Volume horaire
Bénévoles				
Volontaires				
Salariées				
Observations :				

ADHÉRENTS OU LICENCIÉS DE L'ASSOCIATION

Adhérents / Licenciés	ADHÉRENTS				LICENCIÉS			
	2021/2022		2022/2023		2021/2022		2022/2023	
	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes
Samaritains								
Non samaritains								
Nombre total								

BILAN FINANCIER

COMPTE DE RESULTAT 2022

EXERCICE COMPTABLE DU AU

DÉPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la recette	Euros
60 - Achats		70 - Recettes de l'activité	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
		73 - Dons et parrainages	
61/62 - Services extérieurs		- Sponsors	
- Locations diverses		- Dons en argent ou en nature	
- Maintenance et réparations		- Autres (précisez)	
- Assurances			
- Services bancaires			
- Publicité, communication		74 - Subventions publiques	
- Transports et déplacements		- Commune de Sainte-Marie	
- Télécommunications		- Autres communes	
- Frais de réception, de convivialité		- Conseil Départemental	
- Autres (précisez)		- Conseil Régional	
		- C.N.D.S	
63 - Impôts et taxes		- Autres (précisez)	
- Impôts			
- Taxes, droits et licences (SACEM)			
		75 - Autres recettes courantes	
64 - Frais de personnel		- Buvette	
- Salaires		- Tombola, loto, bal	
- Charges sociales		- Ventes	
- Indemnités		- Autres (précisez)	
65 - Autres dépenses courantes			
- Reversement sur licences, cotisations			
Dépenses d'exploitation (60 à 65)		Recettes d'exploitation (70 à 75)	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements	
		79 - Transferts de charges	
Dépenses générales (60 à 68)		Recettes générales (70 à 79)	

TRÉSORERIE : (joindre les relevés en date de fin d'exercice)

DISPONIBILITÉS			
En début d'exercice	Montant	En fin d'exercice	Montant
Caisse		Caisse	
Comptes bancaires		Comptes bancaires	
Comptes épargnes		Comptes épargnes	
C.C.P.		C.C.P.	
Autres		Autres	
Total		Total	

BILAN QUALITATIF DE L'ANNÉE 2022

(Fêtes, spectacles, compétitions sportives, animations...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROJET D'ACTIVITÉS POUR 2023

(Description, période, objectifs...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR 2023

Objectif : Déterminer le montant des besoins de financement complémentaires.

FONCTIONNEMENT

EXERCICE COMPTABLE DU	AU
-----------------------	----

DÉPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la recette	Euros
60 - Achats		70 - Recettes de l'activité	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
		73 - Dons et parrainages	
61/62 - Services extérieurs		- Sponsors	
- Locations diverses		- Dons en argent ou en nature	
- Maintenance et réparations		- Autres (précisez)	
- Assurances			
- Services bancaires			
- Publicité, communication		74 - Subventions publiques	
- Transports et déplacements		- Commune de Sainte-Marie	
- Télécommunications		- Autres communes	
- Frais de réception, de convivialité		- Conseil Départemental	
- Autres (précisez)		- Conseil Régional	
		- C.N.D.S	
63 - Impôts et taxes		- Autres (précisez)	
- Impôts			
- Taxes, droits et licences (SACEM)			
		75 - Autres recettes courantes	
64 - Frais de personnel		- Buvette	
- Salaires		- Tombola, loto, bal	
- Charges sociales		- Ventes	
- Indemnités		- Autres (précisez)	
65 - Autres dépenses courantes			
- Reversement sur licences, cotisations			
Dépenses d'exploitation (60 à 65)		Recettes d'exploitation (70 à 75)	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements	
		79 - Transferts de charges	
Dépenses générales (60 à 68)		Recettes générales (70 à 79)	

INVESTISSEMENT

Quels sont vos besoins (matériels informatiques, mobiliers, autres...) ?

Joindre les justificatifs, devis...

BESOINS (matériels informatiques, mobiliers, autres...)	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITÉ	MONTANT TOTAL HT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Un **BIC-IBAN** du compte bancaire ou postal de l'association (*A fournir uniquement si 1^{ère} demande de subvention ou si modification récente de la domiciliation bancaire de l'association*)
- Les copies des relevés de comptes de fin d'exercice
- Les copies des devis ou autres pièces justificatives
- Une **ATTESTATION D'ASSURANCE** émanant de votre compagnie d'assurance.

Rappel : Le matériel de votre association, entreposé dans les locaux communaux, n'est pas couvert par l'assurance de la collectivité en cas de vol.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales, fiscales et comptables ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention d'un montant de :
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association

Fait à

Le

Le Président ou La Présidente,

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Sainte-Marie, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'attribution et la gestion des subventions aux associations. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs, aux élus ainsi qu'aux agents de la trésorerie.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Sainte-Marie.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.